



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2023
Français
Original : anglais

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 15 de la résolution [2657 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et de sa résolution [2670 \(2022\)](#), le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et des progrès accomplis par rapport aux critères définis dans l'examen d'évaluation stratégique, ainsi que de l'application du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits nouveaux survenus du 8 juin au 5 octobre 2023. Il fait également le point de la mise en œuvre de l'examen stratégique de la MANUSOM, comme demandé par le Conseil dans sa résolution [2657 \(2022\)](#).

II. Situation sur les plans politique, économique et de la sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Durant la période considérée, le Gouvernement fédéral somalien a continué de s'employer à faire avancer ses priorités nationales et le programme d'édification de l'État par le dialogue politique. Les 26 et 27 août, le Président du Gouvernement fédéral, Hassan Sheikh Mohamud, a convoqué le Conseil consultatif national, qui regroupe les dirigeants de la Fédération et des États, à Dhusamarreeb, capitale de l'État de Galmudug. Les présidents de tous les États membres de la Fédération y ont assisté, à l'exception du Président du Puntland, Said Abdullahi Deni. Le 15 juin, le Puntland avait publié une déclaration dans laquelle il avait réaffirmé sa position, à savoir qu'il négocierait bilatéralement avec le Gouvernement fédéral concernant les questions non encore réglées, et ne participerait pas au Conseil consultatif national. La réunion du Conseil tenue en août a porté sur l'offensive menée contre les Chabab, l'action de stabilisation et la réconciliation. Dans un communiqué publié à la fin de la réunion, les hauts responsables ont souligné leur décision, entre autres, d'unifier les opérations militaires contre les Chabab sous une direction conjointe et d'accélérer les préparatifs en prévision de la deuxième phase de l'offensive. Ils ont également donné pour instruction au Gouvernement fédéral et aux organismes des États membres de la Fédération d'harmoniser l'action de stabilisation et d'accélérer l'exécution du plan national pour la réconciliation.



3. Le 18 juin, le Gouvernement fédéral somalien a présenté au Parlement fédéral, pour examen, les accords auxquels était parvenu le Conseil consultatif national en mai 2023. Le 7 juillet, le Président de la Chambre du peuple, Adan Mohamed Nur « Adan Madobe », a désigné un comité constitué de cinq membres pour examiner le modèle électoral proposé par le Conseil. Le 15 juillet, le Parlement fédéral a chargé le comité mixte de contrôle et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution d'élaborer des propositions en vue de l'intégration des accords nationaux du Conseil dans le processus de révision de la Constitution.

4. En parallèle, à Mogadiscio les 12 et 13 juillet, le Président Mohamud a mené des séances consultatives avec d'anciens dirigeants et des personnalités politiques pour s'entretenir des accords conclus par le Conseil consultatif national pendant la réunion de mai 2023, auxquels le Puntland n'a pas non plus participé, ayant traité au régime politique, au modèle électoral et aux échéances électorales. À la suite des consultations, le Gouvernement fédéral a publié un communiqué de presse dans lequel il a déclaré qu'un consensus avait été forgé sur la nécessité d'obtenir à nouveau la participation du Puntland aux débats sur l'édification de l'État et de veiller à ce que la transition d'un modèle d'élections au suffrage indirect à un modèle au suffrage direct repose sur un consensus.

5. Le 20 juin dans le Puntland, des accrochages ont opposé des milices de clan alignées sur les groupes d'opposition politique et les forces de sécurité du Puntland près du bâtiment de l'Assemblée de l'État à Garoowe, tandis que les élus débattaient des amendements à la Constitution de l'État du Puntland. Par leur intervention, diverses parties prenantes, dont des notables traditionnels et des représentants de la société civile, ont réussi à mettre un terme à l'affrontement. L'Assemblée de l'État du Puntland a amendé par la suite la Constitution de l'État le 25 juillet pour permettre notamment l'enregistrement de neuf associations politiques comme partis politiques et l'élection au suffrage direct du Président et du Vice-Président. Au 9 septembre, l'Assemblée de l'État avait entériné la désignation de 12 membres de la Commission électorale du Puntland, deux partis politiques ayant refusé de nommer des candidats. La transition officielle de la Commission électorale transitoire du Puntland à la Commission électorale du Puntland s'est déroulée le 26 septembre. Aucun accord n'a été conclu à ce jour pour mener à bien les élections aux conseils de district du Puntland, prévues en mai 2023, dans les trois districts restants de la région de Nugaal.

6. Le 8 août, le Président de l'État du Sud-Ouest, Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagareen », a inauguré la sixième session de l'Assemblée de l'État, qui était suspendue depuis décembre 2022. Le 19 août, elle a approuvé l'accord du Conseil consultatif national de mai 2023 prévoyant la tenue des élections nationales et de l'élection présidentielle en novembre 2024. Les acteurs de l'opposition ont exprimé leur préoccupation, demandant la tenue des élections dans l'État en janvier 2024, conformément aux dispositions de l'accord conclu à la conférence de réconciliation de l'État du Sud-Ouest tenue en janvier et en février 2023.

7. Le Président du Djoubaland, Ahmed Mohamed Islam « Madobe », a continué de se heurter à une forte opposition de la part de certains dirigeants politiques dans la région de Gedo. Entre-temps, l'opposition du Djoubaland, établie à Nairobi et Mogadiscio, a continué de rejeter la prorogation d'un an du mandat du Président Madobe.

8. L'action visant à faire avancer le dialogue entre la Somalie et le « Somaliland » s'est poursuivie durant la période considérée. L'envoyé spécial du Gouvernement pour le dialogue entre la Somalie et le « Somaliland », Abdikarim Hussein Guled, a tenu une série de réunions consultatives avec les parties prenantes politiques et des représentants de la société civile, notamment des États du Djoubaland et du Sud-Ouest.

9. Les violences se sont malheureusement poursuivies à des degrés divers d'intensité à Laascaanood, située dans la région contestée de Sool, tandis que l'administration du « Somaliland » et la milice du clan Dhoulbahante déployaient des renforts militaires. Les combats se sont intensifiés le 25 août, entraînant le retrait des forces du « Somaliland » à Oog et la prise de contrôle de nouveaux territoires par la milice du clan Dhoulbahante. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a recensé au moins huit victimes civiles (quatre morts et quatre blessés) dans la ville de Laascaanood, dont six membres du personnel médical. Le 8 juillet, l'hôpital de Laascaanood a également été endommagé à la suite des pilonnages.

10. L'action de médiation s'est poursuivie sur les plans national et international. Une délégation de chefs de clans qui s'était rendue à Laascaanood et à Hargeysa en mai, avec le soutien du Gouvernement fédéral somalien, afin de s'entretenir d'un cessez-le-feu, est retournée à Mogadiscio le 15 juillet pour de nouvelles consultations. Le 27 août, les partenaires internationaux de la Somalie ont condamné l'intensification du conflit dans la ville de Laascaanood et ses environs, demandant un cessez-le-feu immédiat, la fin de la mobilisation et le respect des droits humains et du droit international humanitaire international par toutes les parties concernées. L'ONU a également poursuivi ses contacts afin d'encourager le dialogue et la cessation des hostilités.

B. Évolution de l'état de la sécurité

11. Les activités des autorités somaliennes visant à contrer les Chabab se sont poursuivies dans le centre et le sud de la Somalie tout au long de la période considérée. En août, les forces de sécurité somaliennes ont lancé une offensive pour reprendre des secteurs tenus par les Chabab à Galmudug.

12. Au cours de la période considérée, 605 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, dont 173 faits de terrorisme. Les engins explosifs improvisés restent une arme de prédilection pour les Chabab. En tout, 255 attaques aux engins explosifs improvisés ont été consignées, faisant 692 victimes ; 21 véhicules piégés ont été employés lors de 18 actes commis dans huit régions. Six engins explosifs improvisés portés par des personnes ont été utilisés lors de cinq actes perpétrés à Mogadiscio, qui ont fait au moins 100 victimes.

13. Les tirs indirects se sont poursuivis, notamment à Mogadiscio, à l'aide de roquettes de 107 millimètres. Le 25 juin, deux roquettes ont frappé des lieux distincts de la zone de l'aéroport international d'Aden Adde, sans causer de dégâts importants et sans faire de victime. La zone de l'aéroport a de nouveau été visée le 19 août. Huit roquettes ont été tirées, dont cinq ont touché la zone de l'aéroport, notamment une installation des Nations Unies et un complexe commercial abritant plusieurs entités des Nations Unies. Deux personnes non membres des Nations Unies ont été blessées et le trafic aérien a été suspendu pendant plusieurs heures. En outre, le Palais présidentiel, « Villa Somalia », a subi des tirs indirects le 7 juillet, qui ont fait plusieurs morts. Le 1^{er} octobre, cinq roquettes ont été tirées, dont l'une a explosé à proximité du complexe des Nations Unies, faisant plusieurs victimes civiles.

14. Le 9 juin, les Chabab ont lancé une attaque contre l'hôtel Pearl Beach à Mogadiscio, au cours de laquelle neuf personnes ont été tuées, dont un fonctionnaire des Nations Unies.

C. Évolution de la situation économique

15. La Somalie a continué de progresser dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, répondant à plusieurs des conditions du passage au point d'achèvement telles que l'application satisfaisante de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et le lancement du registre social unifié. Elle a également conclu des accords d'allègement de la dette avec d'autres créanciers.

16. Au cours de la période considérée, les institutions fédérales ont promulgué des textes législatifs essentiels, notamment le projet de loi sur l'audit national, qui sont importants pour faire avancer le programme d'édification de l'État et se rapprocher du passage au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

17. Les chocs répétés et cumulés, notamment la sécheresse et les inondations, ont continué d'avoir une incidence sur l'activité économique, ralentissant la croissance et accentuant les pressions inflationnistes. Les prix des denrées alimentaires et des carburants ont légèrement diminué par rapport à la même période en 2022, mais sont restés nettement supérieurs aux moyennes quinquennales.

18. En juillet, pour réduire les dépenses discrétionnaires et donner la priorité aux rémunérations des agents du secteur de la sécurité et au recrutement d'enseignants, le Parlement fédéral a approuvé un budget supplémentaire pour 2023. La Banque mondiale a fourni pour sa part un appui budgétaire de 75 millions de dollars afin d'alléger la pression fiscale et de renforcer l'harmonisation des régimes douaniers en Somalie.

III. Informations actualisées sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Appui au processus politique

19. Pendant la période considérée, l'ONU a continué d'aider la Somalie à progresser sur le plan de l'édification de l'État, de la consolidation de la paix et de l'action de réconciliation. À la suite de la réunion du Conseil consultatif national tenue en mai 2023, l'ONU s'est concertée avec plusieurs institutions fédérales, notamment avec le Parlement fédéral, qui cherchaient à appuyer des consultations publiques en faveur du processus de révision de la Constitution. Par la suite, l'ONU a apporté un appui au Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation par la révision du modèle régissant les consultations publiques.

20. Afin d'accompagner la réconciliation nationale et en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, l'ONU a organisé une formation à la négociation et à la médiation en juillet à l'intention de 25 représentants d'institutions fédérales ou des États, de chefs de clan et de représentants de la société civile. Un programme conjoint d'édification de l'État et de réconciliation, élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MANUSOM, en collaboration avec les ministères du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération, a également été lancé en juin 2023.

21. L'ONU, le Gouvernement fédéral somalien et les partenaires internationaux ont décidé de la prorogation sans frais, jusqu'en décembre 2023, du programme commun d'appui électoral. L'Organisation a également continué de fournir un appui technique et au renforcement des capacités à la Commission électorale indépendante de Galmudug sur le plan de l'élaboration de la loi électorale et des amendements à la loi sur les partis politiques au Galmudug.

22. La Représentante spéciale s'est rendue à Hargeysa les 17 et 18 juillet, où elle s'est entretenue avec le Président du « Somaliland », Muse Bihi Abdi, et l'Envoyée pour le dialogue du « Somaliland », Edna Adan Ismail, de l'avenir du processus de dialogue. Elle a rencontré également à deux reprises M. Guled pendant la période considérée, réaffirmant l'importance de la reprise du dialogue entre la Somalie et le « Somaliland ».

B. Appui au secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la stabilisation

1. Renforcement du secteur de la sécurité

23. La MANUSOM s'est efforcée d'aider les autorités somaliennes à renforcer les capacités du secteur de la sécurité nationale et la gouvernance, y compris en ce qui concerne la proposition figurant dans le communiqué du Conseil consultatif national de mars 2023 visant à réviser le dispositif national de sécurité. Elle a continué de participer au Groupe des principaux partenaires de la sécurité, dirigé par le Gouvernement (composé des États-Unis d'Amérique, de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), de l'Organisation des Nations Unies, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Türkiye et de l'Union européenne) sur la coordination de la gouvernance et du financement du secteur de la sécurité.

24. L'ONU a poursuivi son appui au Gouvernement fédéral somalien sur le plan du renforcement des capacités de gestion d'armes et de munitions.

2. État de droit

25. La MANUSOM a continué de soutenir le renforcement des capacités des intervenants dans le domaine de l'état de droit aux niveaux fédéral et des États, notamment au moyen d'un atelier sur le dialogue communautaire de 12 jours organisé à Baidoa du 5 au 16 juillet à l'intention de 55 représentants (33 hommes et 22 femmes) des communautés et des institutions chargées de la justice et de l'application de la loi. Un atelier de suivi sur la justice réparatrice à l'intention de 33 représentants (19 hommes et 14 femmes) s'est tenu à Baidoa du 11 au 13 septembre, visant à renforcer la confiance parmi les populations et à améliorer la coordination sectorielle. Des ateliers sur la prise en compte des questions de genre et la gestion des incidents ont été organisés à l'intention du Corps des agents pénitentiaires dans les États de Banaadir, du Puntland et du Sud-Ouest.

26. La deuxième phase du programme commun sur la justice et l'administration pénitentiaire a été lancée le 15 juillet à la suite de vastes consultations avec les ministères de la justice du Gouvernement fédéral et des États. Lors de la mise en œuvre, la priorité a été accordée à l'appui à l'administration de la justice dans les zones reprises. Une évaluation préliminaire a été menée concernant les besoins en matière de justice à Xarardheere (État de Galmudug), tandis qu'une visite sur le terrain était prévue avec le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles. La MANUSOM a aidé le Ministère fédéral et les parlementaires à élaborer des plans visant à renforcer la mobilisation et la sensibilisation au modèle judiciaire et pénitentiaire.

27. La MANUSOM a apporté son soutien au renforcement des capacités de la police, aidant notamment les autorités somaliennes à dispenser des conseils stratégiques pour l'élaboration de la stratégie relative à la police de proximité. Le financement durable des services de police a été source de préoccupation, à la suite

de la suspension du paiement des allocations à 2 400 policiers, dans le cadre du Programme conjoint relatif à la police, du fait du retrait du Puntland du programme.

3. Stabilisation

28. Pendant la période considérée, le Gouvernement fédéral a présenté un plan de stabilisation révisé et donné la priorité à des initiatives de stabilisation dans les zones reprises récemment dans les États de Galmudug et du Hirshébeli, avec l'appui de la MANUSOM. Du 4 au 12 septembre, la MANUSOM a procédé à une évaluation de l'état de la stabilisation dans les zones reprises et des mesures à prendre à l'avenir. Elle a donné lieu à huit recommandations clefs, dont la nécessité d'appuyer la réconciliation sociale et politique, d'améliorer la coordination entre les secteurs de la stabilisation et de l'aide humanitaire et d'accroître le soutien à la stabilisation.

4. Prévenir et combattre l'extrémisme violent

29. Du 6 au 13 juillet, en collaboration avec le Ministère suisse des affaires étrangères, la MANUSOM et le PNUD ont organisé un atelier sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène, à l'intention de membres du réseau des oulémas, de représentants des ministères des affaires religieuses du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération, ainsi que du bureau du Conseiller à la sécurité nationale. Il a permis de dégager une vision commune fondée sur une démarche de transformation des conflits et sur des activités prioritaires, notamment le resserrement de la coordination, l'organisation d'une formation à la médiation et la promotion du programme d'études sur la paix.

30. Dans le cadre de ses efforts visant à préconiser un renforcement de la stratégie concernant d'anciens membres de groupes insurgés, la MANUSOM a fourni des conseils sur le programme révisé de réadaptation des déserteurs, aligné sur la stratégie nationale de stabilisation et axé sur la cohésion sociale au moyen d'une réintégration locale. En juillet, elle a financé et facilité un atelier à Baidoa (État du Sud-Ouest) visant à sensibiliser les populations locales, les organisations de la société civile et les entités chargées de la sécurité à une nouvelle méthode de réintégration locale.

C. Aide humanitaire

31. Pendant la période considérée, l'augmentation de l'aide humanitaire, venant s'ajouter à l'action menée par le Gouvernement fédéral somalien et les autorités des États membres de la Fédération, les partenaires et les populations, ainsi que la saison des pluies modérée à forte (avril à juin) ont amélioré l'accès à l'eau et aux pâturages, atténuant ainsi l'effet prolongé de la sécheresse sévère, qui n'a que trop duré, et empêchant la famine. Les besoins humanitaires demeurent néanmoins élevés en raison de la persistance des chocs climatiques et environnementaux, des conflits, des déplacements de population, de la pauvreté généralisée, des épidémies et d'autres facteurs aggravants.

32. Les déplacements demeurent considérables, plus de 3,8 millions de personnes ayant été déplacées dans leur propre pays. Elles ont les besoins les plus importants, étant souvent dans l'impossibilité de satisfaire leurs besoins de base et se heurtant à des problèmes graves sur le plan de la protection. Il est essentiel de remédier à l'effet des déplacements prolongés et à la nécessité de trouver des solutions durables.

33. Alors qu'une aide humanitaire était parvenue à 6,3 millions de personnes en juillet, des millions de personnes continuent de connaître la faim au quotidien. Selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire de septembre, quelque 3,7 millions de personnes (22 % de la population somalienne) sont en

situation d'insécurité alimentaire (phases 3 (crise) et 4 (urgence) du Cadre, dont 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans qui risquent de souffrir de malnutrition aiguë jusqu'en juillet 2024, 330 000 d'entre eux étant dans un état de malnutrition sévère. La prévalence de la malnutrition aiguë globale reste supérieure aux seuils d'urgence dans certaines régions, des niveaux critiques de 20,2 % étant signalés parmi les personnes déplacées à Mogadiscio.

34. Les perspectives relatives au quatrième trimestre de 2023 sont préoccupantes. Un puissant phénomène El Niño prévu en octobre, associé à un dipôle positif de l'océan Indien, devrait entraîner des précipitations supérieures à la moyenne, déclenchant des inondations fluviales et des crues soudaines. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a prévenu que jusqu'à 1,2 million de personnes pourraient être touchées et que 1,5 million d'hectares de terres pourraient être exposés à un risque élevé d'inondation. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire pourrait atteindre 4,3 millions, dont plus d'un million dans la phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et 3,3 millions dans la phase 3. Des aspects plus positifs sont qu'El Niño pourrait augmenter la production alimentaire et fourragère et améliorer la disponibilité de l'eau.

35. Les partenaires humanitaires travaillent en étroite collaboration avec l'Agence somalienne de gestion des catastrophes pour accompagner la planification nationale, y compris l'élaboration d'un plan de préparation et d'intervention humanitaire, en prévision des effets éventuels d'El Niño et d'autres scénarios. En août, le conseil consultatif du Fonds humanitaire pour la Somalie a approuvé une allocation accélérée de 15 millions de dollars en faveur d'une intervention rapide en cas d'inondations, tout en menant des activités prioritaires dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé, de la protection, de la nourriture et des abris.

36. En collaboration avec le Ministère de la santé, les partenaires continuent de renforcer le système de santé précaire de la Somalie, de répondre aux urgences et d'intensifier les moyens d'enrayer les épidémies. En juin, quelque 44 153 (78 %) enfants de moins d'un an sur les 56 482 visés ont reçu la première dose de vaccin contre la rougeole dans les districts touchés par la sécheresse. Trois tournées de vaccinations contre la poliomyélite ont été menées en 2023, notamment dans six districts qui étaient difficiles d'accès, dans l'État de Galmudug. Après l'amélioration de l'accès, le nombre d'enfants qui étaient injoignables est passé de 560 000 en 2019 à 89 000 à la fin du mois de juin 2023. La vaccination en juillet a visé plus de 101 780 enfants de moins de cinq ans dans les zones difficiles d'accès et quelque 2,4 millions dans l'ensemble du pays. Cela comprend plus de 826 140 enfants de moins de cinq ans vaccinés dans l'État du Sud-Ouest en juillet, lors d'une campagne de vaccination contre la poliomyélite, menée par les autorités fédérales et des États avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance visant 18 districts dans les régions de Bay, de Bakool et du Bas-Chébéli. Dans l'État de Galmudug, une campagne de vaccination contre la poliomyélite s'est déroulée du 22 au 25 juillet et a visé quelque 336 780 enfants de moins de cinq ans, y compris dans les zones difficiles d'accès ou les zones reprises. Des agents ont accédé à certaines de ces zones pour la première fois depuis plus de 10 ans.

37. Les conflits et l'insécurité continuent de susciter un environnement opérationnel extrêmement difficile. Le 8 juillet, lors de combats dans la ville de Laascaanood, dans la région contestée de Sool, un centre de santé a été touché, entraînant des décès et la destruction de deux ambulances. Les partenaires continuent de fournir de l'aide à Laascaanood mais sont considérablement entravés par les problèmes de sécurité et les restrictions d'accès. On estime à 200 000 le nombre de personnes déplacées depuis le

début des combats en décembre 2022. Après la flambée la plus récente, le 25 août, des milliers de personnes ont fui vers des villages du « Somaliland ». Par la suite, certaines familles auraient commencé à retourner à Laascaanood.

38. L'opération contre les Chabab a créé des possibilités d'accès mais exige de l'ensemble des partenaires et des parties qu'ils atténuent les risques pesant sur les acteurs humanitaires et les civils. Malgré les obstacles, les interventions se poursuivent dans les zones nouvellement reprises. Les partenaires, épaulés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont livré des fournitures médicales et nutritionnelles aux hôpitaux de district de Xarardheere et de Ceel Dheere dans les zones nouvellement reprises, dans les régions de Galgaduud et de Mudug. Les partenaires du programme de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont remis en état le principal puits de forage de la localité de Xarardheere et ont fourni des kits d'hygiène à 700 familles. Une aide en espèces polyvalente a été apportée à 500 familles de Xarardheere, chacune recevant 90 dollars par mois de juillet à septembre.

39. Le 11 juillet, les Chabab ont imposé des restrictions à la circulation des véhicules à destination et en provenance de Baidoa (État du Sud-Ouest) qui accueille environ 650 000 personnes déplacées. Les prix du riz, des pâtes et du sucre ont augmenté de près de 20 % dans certains secteurs. Les restrictions ont été levées le 21 juillet, mais la situation demeure préoccupante, au vu de la possibilité de restrictions futures.

40. Au 5 octobre, le Plan d'aide humanitaire pour la Somalie 2023 n'avait été financé qu'à hauteur de 37,4 % (942,6 millions de dollars sur les 2,6 milliards requis). Les partenaires humanitaires ont été contraints de réduire leur aide, d'établir des priorités strictes et de ne viser que les zones et les personnes les plus vulnérables.

D. Appui à la coordination de l'aide au développement

41. Le 9 août, le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU ont tenu une réunion du Comité directeur conjoint du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025). Elle a permis de suivre l'exécution du Plan-cadre de coopération et de lui donner une direction stratégique, afin de veiller à l'aligner sur les priorités nationales qui ne font qu'évoluer, notamment les secteurs nouvellement repris, l'achèvement prévu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et les moyens de revitaliser la collaboration afin d'accomplir les objectifs de développement durable.

42. L'ONU a continué de se concerter avec le Gouvernement fédéral sur la mise en place du nouveau partenariat pour la Somalie et le nouveau dispositif d'aide. Les 29 et 30 août, elle a participé au lancement des trois groupes de travail chargés des piliers, un mécanisme de coordination visant à promouvoir la coordination au niveau sectoriel, conformément aux priorités nationales. Un groupe sur les changements climatiques a été ajouté aux quatre piliers définis dans le plan de développement national, en tant que nouvelle priorité du Gouvernement.

43. L'ONU a continué d'appuyer le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération sur le plan de l'adaptation aux changements climatiques et de l'accès au financement de l'action climatique. Le 13 juin, le Secrétariat du Fonds vert pour le climat a accepté d'accélérer le traitement de la demande concernant la Somalie et demandé qu'une proposition conjointe relative à l'utilisation des 25 millions de dollars qui lui avaient déjà alloués soit présentée au Conseil du Fonds vert pour le climat en octobre 2024.

44. Pendant la période considérée, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a entamé son évaluation des capacités institutionnelles du Ministère

fédéral de l'environnement et des changements climatiques, afin d'élaborer des recommandations sur la manière de combler les lacunes du Ministère, sur le plan des capacités tant d'accéder au financement de l'action climatique que de garantir l'exécution des stratégies nationales. Le PNUD aide le Ministère à parachever son plan national d'adaptation en prévision de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

45. L'ONU a continué d'appuyer l'action visant à garantir une participation importante des femmes aux processus d'édification de l'État et de consolidation de la paix. Pendant la période considérée, la MANUSOM a convoqué trois réunions du Forum des parlementaires somaliennes et du forum des Nations Unies à l'intention des dirigeants. L'un des résultats a été notamment d'organiser une formation portant sur des mesures temporaires spéciales en vue des élections. Les participants ont également décidé de sensibiliser les Présidents des États membres de la Fédération à l'inclusion des questions relatives aux femmes dans le Conseil consultatif national et d'organiser une conférence à l'intention de toutes les députées afin d'adopter une position sur les questions relatives à la participation des femmes à la vie politique.

46. Le 11 juillet, en collaboration avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la MANUSOM a organisé une formation à l'intention de 60 élus (dont 33 femmes) visant à renforcer les capacités de promulguer une législation tenant compte des questions de genre et de promouvoir l'inclusion des femmes dans les processus de consolidation de la paix et de prises de décisions. ONU-Femmes a également organisé deux formations en juillet et août à l'intention de 55 élues sur la rédaction de textes de loi et les qualités de dirigeantes. Dans le cadre des domaines d'action stratégiques du Forum des parlementaires somaliennes et du forum des Nations Unies à l'intention des dirigeants, du 21 au 23 août, la MANUSOM a facilité une formation au renforcement des capacités à l'intention de 86 parlementaires (dont 55 femmes) visant à améliorer l'aptitude à se mobiliser en faveur de l'inclusion de mesures spéciales temporaires dans les lois futures. Elle a élaboré un plan d'action pour mettre en route la formation destinée aux parlementaires dans les États membres de la Fédération.

47. Le 9 août, la MANUSOM a rencontré des dirigeantes de la société civile pour s'entretenir de stratégies visant à remédier à la faible participation des femmes à la vie politique, et notamment de moyens de garantir le respect du quota de 30 % de femmes. Elles se sont dites exaspérées par la lenteur et le caractère non inclusif du processus de révision de la Constitution. Elles ont préconisé une plus grande participation des femmes à l'édification de l'État.

48. Le 29 et le 30 août, le Ministère fédéral des femmes et des droits humains, ainsi qu'ONU-Femmes, le PNUD et la MANUSOM ont établi un groupe de référence de la société civile constitué de 11 membres, visant à fournir des conseils en vue de l'application du programme conjoint de protection et des femmes et de la paix et d'une mobilisation visant à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Somalie.

F. Les jeunes et la paix et la sécurité

49. Du 11 au 13 juin, en partenariat avec l'Académie Folke Bernadotte et en collaboration avec des organisations locales dirigées par des jeunes et des partenaires de la société civile, le Fonds des Nations Unies pour la population a organisé un forum sur les jeunes, les élections et la démocratisation dans le Hirshébeli. Il a rassemblé

plus de 120 jeunes (dont 58 femmes) et acteurs politiques pour débattre de stratégies visant à accroître la participation électorale des jeunes au niveau infranational.

50. Du 30 juillet au 1^{er} août, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en partenariat avec Dessins pour la paix, a formé 20 jeunes artistes somaliens à Mogadiscio à l'utilisation de dessins de presse pour promouvoir la paix, la bonne gouvernance et la justice sociale.

51. Le 10 août, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a organisé un webinaire qui a rassemblé des jeunes, des entrepreneurs et d'autres parties prenantes clefs qui ont débattu d'idées innovantes visant à renforcer les compétences des jeunes sur le plan de la protection de l'environnement. Pour célébrer la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août, et en partenariat avec des organisations de jeunesse somaliennes, la MANUSOM a organisé des dialogues « Youth 4 Peace » dans les principales villes. Ils ont réuni quelque 465 jeunes femmes et jeunes hommes de divers horizons qui ont évoqué et élaboré des plans d'action en vue d'une véritable participation des jeunes à l'édification de la paix et aux processus de prises de décisions.

G. Droits humains et protection

1. Droits humains

52. Pendant la période considérée, la MANUSOM a consigné 399 victimes parmi les civils (183 morts et 216 blessés), soit une baisse de 27 % par rapport à la période précédente. Le principal auteur en étaient les Chabab, avec 208 victimes civiles (52 %) ; 102 victimes ont été attribuées à des acteurs indéterminés, 53 à des milices de clan, 36 aux forces de sécurité de l'État et 12 à d'autres acteurs. La baisse du nombre de victimes a été attribuée à une réduction, de mars à août, de l'intensité des combats lors du conflit en cours à Laascaanood, dans la région contestée de Sool, avec 97 % de victimes en moins par rapport à la période précédente. Deux frappes aériennes menées par des avions non identifiés le 6 et le 18 juillet dans le village de Ceel Cad (région de Gedo) et trois faits liés à des munitions non explosées dans le Bas-Chébéli, à Gedo et à Galgaduud ont fait 46 victimes civiles, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre de victimes par des acteurs indéterminés.

53. Le 21 juin, la MANUSOM a facilité une réunion entre des membres de la communauté bantoue de Somalie et des représentants de l'Envoyé spécial du Président pour la protection civile et la stabilisation, afin de souligner la nécessité d'une plus grande protection des minorités dans la planification des opérations militaires.

54. Dans le cadre de la lutte contre les Chabab, les autorités somaliennes ont pris des mesures juridiques qui entravent l'espace civique, touchant particulièrement les travailleurs des médias et leur droit d'accéder à l'information et de s'exprimer librement. Le 20 août, le Ministère fédéral des télécommunications et de la technologie a décidé d'interdire quelques plateformes en ligne et des applications de messagerie au motif qu'elles « étaient utilisées par les terroristes et les bandes ». Pendant la période considérée, la MANUSOM a confirmé ce qui semblait être la détention arbitraire de huit journalistes, tous des hommes : cinq à Mogadiscio, deux au « Somaliland » et un dans le Djoubaland, et la condamnation de deux autres dans le « Somaliland » à une peine d'emprisonnement d'un an. Dans tous les cas, la détention a été déclenchée par la publication de messages critiques dans les médias sociaux concernant des questions d'intérêt général.

55. Pour ce qui est des faits nouveaux intervenus sur le plan législatif, le Gouvernement fédéral a approuvé le 27 juillet le projet de loi sur les droits des

personnes handicapées, ainsi que le projet de loi sur les droits de l'enfant et le projet de loi sur la justice pour mineurs les 10 et 17 août respectivement. Le projet de loi sur les droits de l'enfant fait actuellement l'objet d'un débat à la Chambre du peuple. L'ONU a fourni un appui technique et des conseils sur le plan de la rédaction de ces projets de loi et est intervenue bilatéralement auprès des principales autorités nationales en faveur de leur adoption.

56. Le 8 août, le tribunal militaire de première instance de Mogadiscio a entamé le procès de quatre épouses de membres présumés des Chabab, arrêtées le 21 avril avec leur chauffeur accusé de transporter du matériel destiné à la fabrication d'engins explosifs. Les femmes ont nié toute connaissance de l'affiliation de leurs maris et du matériel transporté. Le 24 août, le chauffeur a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement, tandis que les femmes étaient condamnées chacune à une peine de deux ans d'emprisonnement, avant d'être ensuite libérées sur parole.

2. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

57. Le 16 juillet, le Groupe de travail technique conjoint de l'ATMIS, du BANUS et de la MANUSOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains s'est penché sur l'application des mesures d'atténuation de l'ATMIS et a examiné les mesures de suivi concernant les allégations de violations des droits humains et du droit international humanitaire.

58. Le 7 août, le groupe de travail sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains de l'ONU a examiné les implications du retrait de l'ATMIS et de ses effets sur la protection des civils. Des recommandations ont été présentées, à la suite de l'audit du Bureau des services de contrôle interne, sur l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains par la MANUSOM et le BANUS. Le groupe de travail a également avalisé les mesures d'évaluation et d'atténuation des risques en vue d'un appui logistique non létal à l'Armée nationale somalienne, fourni par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

3. Les enfants et le conflit armé

59. Du 8 juin au 30 septembre, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 826 violations graves commises contre 804 enfants (612 garçons et 192 filles). Cela représente une hausse de 67 % par rapport à la période précédente, qui peut être attribuée à l'augmentation des violations dans les régions de Bay, du Bas-Chébéli et de Hiraan. Les violations comprenaient également 12 attaques contre des écoles, deux attaques contre des hôpitaux et huit cas de refus d'accès de l'aide humanitaire. Les Chabab ont continué d'en être les principaux auteurs, portant la responsabilité de 61 % des violations. Le plus grand nombre de violations a été confirmé dans le Bas-Chébéli, où l'on a constaté une augmentation du nombre d'enfants victimes d'obus de mortier, de restes explosifs de guerre et d'engins non explosés. L'équipe spéciale de pays a confirmé que 33 enfants avaient été tués au cours de l'explosion d'un engin explosif à Qoryooley (région du Bas-Chébéli), posé par des auteurs non identifiés. Les Chabab ont continué d'enlever des enfants et de contraindre les populations à leur en remettre à des fins de recrutement et d'utilisation. En tout, 263 enfants ont été enlevés pendant la période considérée, soit une augmentation de 253 % par rapport à la période précédente.

60. Le 31 juillet, le Gouvernement fédéral somalien a approuvé les directives de vérification de l'âge et la liste de contrôle normalisée, une procédure officielle d'évaluation de l'âge qui a été introduite pour la première fois dans le pays. Elles visent à empêcher le recrutement d'enfants dans les forces armées et à réduire le risque que des enfants soient détenus et jugés comme des adultes par les juridictions pénales. Il s'agit d'une évolution importante, un système national d'enregistrement

des naissances faisant défaut et compte tenu de cas antérieurs d'enfants affiliés aux Chabab qui avaient été condamnés à la peine de mort.

4. Prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre

61. La MANUSOM a confirmé deux faits de violence sexuelle liée au conflit, commis contre une jeune fille de 16 ans à Qardho (Puntland) et une femme déplacée à Baidoa (État du Sud-Ouest), par des personnes non identifiées. Les deux rescapées ont reçu des soins médicaux. Dans le cas de la mineure, les faits ont été signalés à la police, mais l'adulte survivante aurait été dissuadée de déposer plainte. Le 25 juin et le 15 juillet, le tribunal régional de Garoowe a condamné deux hommes à des peines de 10 ans d'emprisonnement chacun, pour viol en relation avec deux faits survenus en janvier et juillet 2023 dans le Puntland.

62. Le 21 juin et le 26 septembre, la MANUSOM a convoqué les deuxième et troisième réunions trimestrielles du Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en 2023 au cours desquelles les actes systématiques de violence sexuelle ont été examinés. Les participants ont réclamé un renforcement de la surveillance d'offensives futures contre les Chabab.

H. Fourniture par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie d'un soutien logistique à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre d'opérations conjointes et coordonnées

1. Fourniture d'un soutien à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

63. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué de fournir, dans le cadre de son mandat, un appui à l'ATMIS, conformément au concept des opérations de la Mission et au Plan de transition de la Somalie, comme demandé dans les résolutions [2628 \(2022\)](#), [2670 \(2022\)](#) et [2687 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de la phase 1 du retrait de l'ATMIS, le BANUS a soutenu la fermeture d'une base opérationnelle avancée et le transfert de six autres bases de la Mission aux forces de sécurité somaliennes. Le BANUS a également facilité les mouvements des troupes avant leur rapatriement, ainsi que le transfert du matériel vers d'autres bases opérationnelles avancées par l'intermédiaire de prestataires de services extérieurs. Le transfert tactique des bases opérationnelles avancées entre l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes s'est déroulé le 29 juin. Par la suite, le 6 juillet 2023, le BANUS a officiellement fait don au Ministre fédéral de la défense du matériel appartenant à l'ONU dans les bases opérationnelles avancées.

64. Du 31 août au 9 septembre, le BANUS a appuyé l'évaluation de toutes les bases opérationnelles avancées par le comité technique tripartite et y a participé. Le comité technique tripartite a donné son accord au transfert ou à la fermeture des bases opérationnelles avancées, mais à la suite de la « pause technique » de 90 jours demandée par le Gouvernement fédéral le 19 septembre, il reprendra le processus en octobre.

65. En juillet, à l'appui du retrait de l'ATMIS et dans le cadre des contacts établis avec les pays qui fournissent des contingents, la Chef du BANUS s'est rendue à Nairobi où elle s'est entretenue avec les Ministres des affaires étrangères et la défense, le Chef des forces de défense de la République du Kenya et l'Ambassadeur du Burundi au Kenya et en Somalie. Entre-temps, les négociations sur la lettre d'attribution entre le Gouvernement burundais et le Département de l'appui opérationnel en vue du déploiement de quatre moyens aériens supplémentaires à

l'appui des opérations de l'ATMIS ont été menées à bien. Le déploiement est prévu en octobre.

66. Les 4 et 5 juillet, le BANUS a organisé une retraite des fonctionnaires de haut rang, précédée d'une collaboration ciblée avec les clients de la mission, notamment l'ATMIS, la MANUSOM et les forces de sécurité somaliennes. Les recommandations comprenaient l'application du programme de décentralisation pour veiller à la fourniture d'un appui plus utile dans tous les secteurs, une communication efficace sur l'appui du BANUS, une plus grande responsabilisation et transparence pour assurer l'excellence sur le plan de la prestation de services, ainsi que le renforcement des capacités des agents recrutés sur le plan national.

67. Le Service de la lutte antimines a continué d'appliquer des mesures d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés qui se sont avérées utiles pour la mobilité et la sécurité du personnel des pays fournisseurs de contingents à l'ATMIS. Elles comprenaient l'organisation de formations spécialisées préalables au déploiement et dispensées dans le pays à l'intention de plus de 2 963 membres des contingents et des forces de police de l'ATMIS, des séances d'information organisées avant et après plus de 400 convois de l'ATMIS et la conduite de fouilles sur les principaux itinéraires de ravitaillement, ce qui a mené à la destruction de 15 engins explosifs.

68. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines a appuyé le retrait de l'ATMIS en déployant des conseillers techniques et du génie au combat dans les bases opérationnelles avancées, recensées en vue des activités de reconfiguration.

69. Du 2 au 5 septembre, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel a visité la Somalie et s'est entretenu avec de hauts dirigeants, dont le Président de la Somalie, le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'ATMIS, des représentants des pays fournisseurs de contingents, l'équipe de pays des Nations Unies et des membres de la communauté internationale. Les entretiens ont porté sur l'appui logistique et opérationnel à la transition en cours sur le plan de la sécurité, le resserrement de la collaboration entre le Gouvernement fédéral et l'ONU et l'appui logistique futur.

2. Appui aux forces de sécurité somaliennes

70. Pendant la période considérée, le BANUS a fourni un appui logistique non légal dans 22 lieux à 13 900 soldats et policiers somaliens, au cours d'opérations conjointes ou coordonnées avec l'ATMIS.

71. Au 10 septembre, le fonds d'affectation spéciale pour les forces de sécurité somaliennes affichait un solde négatif de 550 804 dollars. Les efforts de sensibilisation à la situation du fonds d'affectation spéciale et de mobilisation de fonds supplémentaires se sont poursuivis.

72. Le Service de la lutte antimines a continué de mettre l'accent sur l'appropriation nationale en tant qu'élément clef de la transition des responsabilités sur le plan de l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs. L'appui aux forces de sécurité somaliennes se renforce à mesure que les équipes formées de neutralisation des engins explosifs se déploient progressivement et acquièrent la capacité d'atténuer les menaces. Pendant la période considérée, l'Armée nationale somalienne a trouvé et neutralisé 36 engins explosifs improvisés.

73. Parallèlement, le Service de la lutte antimines a concouru à maintenir et renforcer la capacité de neutralisation des engins explosifs improvisés des forces de police somaliennes. Cet objectif a été atteint au moyen de la formation continue et de la mise au point et de la fourniture de matériel aux équipes supplémentaires de

neutralisation des explosifs et munitions. Le Service a formé 72 membres supplémentaires de la police somalienne et 113 membres de l'Armée nationale somalienne pendant la période considérée.

I. Présence des Nations Unies en Somalie

74. Les entités des Nations Unies sont restées présentes à Baidoa, Beledweyne, Berbera, Boosaaso, Dhooble, Dhuusamarreeb, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismaayo et Mogadiscio. Au 5 octobre, 811 agents recrutés sur le plan international et 1 572 agents recrutés sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie.

J. Information actualisée sur la mise en œuvre de l'examen stratégique

75. L'examen stratégique de la MANUSOM qui s'est achevé en septembre 2022 a montré que le mandat de la Mission demeurait pertinent dans le contexte politique actuel et était étroitement aligné sur les priorités du Gouvernement fédéral somalien. Dans le même temps, l'accent a été mis sur l'importance pour l'équipe de direction de la Mission d'établir un ordre de priorité entre les divers éléments du mandat et de formuler plusieurs autres recommandations pour veiller à ce que la Mission soit apte à remplir son objectif, y compris des plans de travail étroitement alignés sur les priorités du Gouvernement, un renforcement supplémentaire du partenariat avec l'Union africaine et l'élaboration de feuilles de route ayant trait aux transitions. Comme cela avait été prescrit, l'examen stratégique comportait également des critères pour mesurer l'efficacité de l'exécution du mandat. Une fois que le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations et les critères issus de l'examen, les activités de mise en œuvre ont commencé.

76. En ce qui concerne la première recommandation, la MANUSOM continue de veiller à ce que ses plans de travail soient conformes aux priorités du Gouvernement et soient régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des priorités et de l'échelonnement réaliste des tâches prescrites par le mandat, comme cela a été recommandé. Elle a continué en outre d'appuyer l'avancement du processus de révision de la Constitution, en préconisant des progrès au niveau politique et en fournissant un appui au niveau technique. Elle continuera également d'épauler plusieurs accords conclus par le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération (à l'exception du Puntland) par l'intermédiaire du cadre national du Conseil consultatif, une fois que les consultations publiques et les délibérations parlementaires auront été achevées.

77. Les recommandations relatives à l'examen des effectifs et à la configuration ont été suspendues jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Représentante spéciale. Il est désormais envisagé que les exercices se déroulent en 2024, après l'achèvement d'un examen stratégique du BANUS, si le Conseil de sécurité en fait la demande, et compte tenu des résolutions ultérieures du Conseil. Dans l'intervalle, des mesures sont prises pour augmenter le nombre d'emplois soumis à recrutement national, notamment par la transformation de postes soumis à recrutement international en postes à pourvoir sur le plan national, la création de postes de volontaires nationaux et le recrutement de consultants nationaux, le cas échéant. Parallèlement, la Mission continue également d'appuyer le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, notamment en offrant des possibilités de formation et d'amélioration des compétences. Si le fait d'attirer des candidates qualifiées reste un défi majeur, des efforts sont menés pour élargir le champ d'action.

78. Comme souligné dans l'examen stratégique, la MANUSOM sera touchée par le retrait de l'ATMIS et la réduction de l'appui du BANUS, et les travaux ont débuté pour évaluer les effets qui pourraient en découler, en attendant un examen stratégique indépendant du BANUS, conformément à la résolution 2687 (2023). La Mission a également commencé à prévoir les effets que pourrait avoir la transition sur le plan de la sécurité, y compris sur sa présence et ses opérations. Conformément à la directive du Secrétaire général sur la planification de la transition et à la demande du Gouvernement fédéral somalien, les travaux visant à élaborer une feuille de route pour la transition éventuelle de la MANUSOM à l'équipe de pays des Nations Unies et un dialogue de haut niveau pour décider d'un état final commenceront en 2024. Pour veiller à ce que la Mission soit préparée en interne aux trois transitions auxquelles elle fait face, une cellule de transition a été mise en place.

79. Comme indiqué dans l'examen stratégique, les programmes conjoints restent une pratique optimale et un outil essentiel pour préparer le transfert éventuel des fonctions à l'équipe de pays des Nations Unies. Depuis l'achèvement de l'examen, les programmes conjoints se sont révélés être un outil essentiel pour l'exécution du mandat, et plusieurs nouveaux programmes conjoints ont été établis, notamment sur les plans de la justice et de la réconciliation.

80. La coordination entre le MANUSOM, le BANUS et l'ATMIS au niveau des équipes de direction demeure solide, notamment au moyen de la tenue de réunions régulières. Une retraite des hauts fonctionnaires est prévue pour le début de l'année 2024. Comme recommandé dans l'examen stratégique, la mise en place d'équipes conjointes partageant des locaux entre la MANUSOM et l'ATMIS est également envisagée. Pour ce qui est de la recommandation relative à la coordination de l'assistance au secteur de la sécurité, des réunions régulières du groupe des principaux partenaires de la sécurité, le principal mécanisme de coordination axé sur la sécurité, sont tenues, coprésidées par le Gouvernement fédéral somalien et l'équipe de direction de la MANUSOM. Des efforts visant à rationaliser les cadres de coordination de la sécurité sont en cours en attendant les orientations des autorités somaliennes sur les structures de coordination à mettre en place à la suite de la révision du dispositif de sécurité nationale. En outre, la MANUSOM appuie le Gouvernement fédéral dans ses préparatifs en vue d'une conférence qui se tiendra en décembre et portera sur les dispositions de sécurité à la suite de la réduction des effectifs de l'ATMIS.

K. Observations

81. Je salue la détermination du Gouvernement fédéral somalien à faire avancer le dialogue politique et les consultations publiques sur les accords conclus concernant les priorités essentielles de l'édification de l'État, y compris le processus de révision de la Constitution et les préparatifs électoraux. Je demeure préoccupé par l'absence persistante du Puntland aux réunions du Conseil consultatif national. Les priorités nationales de la Somalie doivent progresser sur la base d'un consensus politique. Il est également primordial que les femmes, les jeunes et les populations marginalisées se fassent entendre et que leurs avis soient pris en compte dans les accords conclus.

82. Je note le rôle fondamental du Parlement somalien et les processus législatifs clefs visant à faire progresser les priorités nationales qui se déroulent à l'heure actuelle, notamment la révision de la Constitution. J'accueille favorablement l'action menée par les organes constitutionnels mandatés en vue d'élaborer une feuille de route assortie de délais, concernant le processus constitutionnel, et je les invite à l'achever dans les meilleurs délais. L'ONU demeure fermement résolue à ce que le

processus de révision de la Constitution soit mené à bien, sur la base de consultations larges et inclusives et de la réalisation d'un consensus politique.

83. Je demeure profondément préoccupé par la poursuite des hostilités à Laascaanood et par l'éventualité d'une nouvelle escalade du conflit. Toute nouvelle violence ne ferait qu'exacerber une situation humanitaire déjà grave et entraînerait de nouvelles dévastations pour les populations civiles touchées. Je demande à toutes les parties de faire montre de retenue et de s'abstenir de tout acte de provocation, de toute incitation à la violence et de toute rhétorique incendiaire, ce qui est essentiel pour désamorcer la situation sur le terrain et créer les conditions d'un dialogue et d'un règlement pacifiques des conflits.

84. Je suis également inquiet des rapports faisant état de la détention d'un grand nombre de personnes à la suite des combats qui ont éclaté le 25 août à Laascaanood et je demande à toutes les parties de garantir la pleine protection de leurs droits. Il est impératif que toutes les parties respectent leurs obligations au regard du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

85. Je suis déçu par le faible niveau de participation des femmes à la vie politique. Je salue l'action menée par les organisations de femmes de la société civile, qui continuent de se mobiliser auprès des autorités somaliennes pour veiller à ce que les femmes se fassent entendre et soient associées aux processus de prises de décisions, surtout celles qui sont la clef d'un avenir inclusif pour tous les Somaliens.

86. Les progrès faits par le Gouvernement fédéral somalien contre les Chabab sur plusieurs fronts au moyen de sa démarche multidimensionnelle sont encourageants. Je salue la bravoure de l'Armée nationale somalienne et celle de l'ATMIS et je transmets mes condoléances au Gouvernement, aux pays fournissant des contingents et aux familles des nombreux membres du personnel qui ont fait le sacrifice ultime.

87. Je salue les efforts de stabilisation faits par les autorités somaliennes dans les secteurs qui ont été récemment ou précédemment repris, comme le prévoit le plan de stabilisation révisé de la Somalie. Des progrès ont été accomplis en vue d'une compréhension globale du processus de stabilisation, selon le rapport d'évaluation indépendante qui vient d'être achevé. Il y est recommandé d'accroître le rôle des femmes et des minorités dans les prises de décisions, de remédier au sous-financement de la stabilisation, de trouver des solutions locales et d'améliorer la prestation de services sociaux dans les zones nouvellement reprises. Ces efforts restent essentiels pour veiller à la consolidation des acquis. J'encourage le Gouvernement fédéral à les poursuivre et j'exhorte les partenaires de la Somalie à continuer d'appuyer ces initiatives.

88. Je me félicite des mesures prises actuellement pour veiller à doter l'ATMIS des capacités et des moyens requis à l'exécution des tâches qui lui ont été confiées. Je souligne de nouveau l'urgence et la nécessité d'assurer un financement prévisible et durable pour l'ATMIS, alors que la Mission continue d'aider la Somalie à parvenir à un avenir pacifique et sûr. Je reste profondément préoccupé par le déficit de financement actuel auquel se heurte l'ATMIS et j'invite instamment les donateurs à fournir des contributions supplémentaires.

89. Je prends note de la requête faite par le Gouvernement fédéral somalien en vue d'un report technique de 90 jours de la deuxième phase, qui a été avalisé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 30 septembre, et j'exhorte les donateurs à fournir des fonds pour couvrir les coûts permettant à l'ATMIS de s'acquitter pleinement de son mandat. Parallèlement, je demande à la communauté internationale de contribuer au fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les forces de sécurité somaliennes.

90. Je constate que le retrait d'ATMIS aura des répercussions sur les opérations des Nations Unies en Somalie et sur la capacité de l'Organisation d'exécuter les tâches et les programmes qui lui ont été confiés. Pour en limiter l'effet éventuel sur la population civile, il faudra établir une coopération et une coordination étroites avec le Gouvernement fédéral somalien et l'ATMIS.

91. Je demeure profondément préoccupé par le déficit de financement persistant du Plan d'aide humanitaire pour la Somalie 2023, qui a besoin de 2,6 milliards de dollars pour répondre aux besoins prioritaires de 7,6 millions de personnes. Au 5 octobre, le plan n'avait été financé qu'à hauteur de 37,4 %, ce qui a déjà entraîné une réduction de la capacité d'intervention. Si la famine a été évitée et si quelques améliorations ont été apportées, la situation humanitaire demeure désastreuse, la Somalie se trouvant à l'épicentre des changements climatiques. Le phénomène El Niño et le dipôle positif de l'océan Indien prévus à partir du mois d'octobre devraient entraîner de graves inondations dans les zones fluviales des régions de Djouba et du Chébéli, ainsi que dans les basses terres d'autres sections du pays, ce qui pourrait entraîner des pertes en vies humaines, des déplacements massifs, la destruction de biens et la perte de moyens de subsistance. J'exhorte les partenaires internationaux à épauler le secteur humanitaire dans ses efforts visant à répondre aux besoins les plus urgents.

92. Je prends note des faits nouveaux relatifs à l'espace civique en Somalie, tels que l'adoption de mesures entravant le droit d'accès à l'information et la liberté d'expression. Un espace civique sûr et ouvert à tous est essentiel à la bonne gouvernance et peut contribuer à prévenir la stigmatisation des individus ou aider les populations à lutter contre la violence. J'invite instamment les autorités somaliennes à prendre des mesures pour promouvoir l'inclusion des acteurs de la société civile et des populations dans les processus décisionnels pertinents. Conformément à mon appel à l'action en faveur des droits humains, l'ONU est résolue à appuyer l'action nationale et régionale visant à promouvoir et à protéger l'espace civique.

93. L'augmentation des enlèvements d'enfants et les niveaux alarmants de violations graves contre les enfants, imputables principalement aux Chabab, sont vivement préoccupants. Pour concourir à la création d'un environnement protecteur pour les enfants, je demande au Gouvernement fédéral somalien d'harmoniser les réformes législatives et politiques afin de définir l'enfant comme une personne âgée de moins de 18 ans, conformément à la Constitution provisoire de la Somalie et à la Convention relative aux droits de l'enfant, et à appliquer rapidement et ses plans d'action de 2012 et sa feuille de route de 2019 signés avec l'ONU. Je souligne en outre la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les enfants pendant les opérations militaires en Somalie.

94. Les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral somalien et tous les partenaires pour ce qui est de se rapprocher du point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés sont louables. Je demande à tous les partenaires de parachever les accords d'allègement de la dette avant la fin de 2023 afin de permettre à la Somalie d'accéder aux financements internationaux supplémentaires dont elle a tant besoin pour son développement. J'invite le Gouvernement fédéral à poursuivre ses réformes après l'initiative des pays pauvres très endettés afin de faire progresser la bonne gouvernance financière.

95. Je tiens à dire tous mes remerciements à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et aux autres partenaires de développement pour leur appui soutenu et leur attachement à la consolidation de la paix en Somalie.

96. Je remercie ma représentante spéciale, l'équipe de direction de l'ONU et l'ensemble du personnel des Nations Unies en Somalie pour leur travail inlassable et leur dévouement au service de la paix et de la stabilité dans le pays.
